

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28797**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Moniteur de tennis de table

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tennis de table (FFTT)	Président de FFTT

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le moniteur de tennis de table exerce de façon secondaire, occasionnelle au sein d'une structure proposant des activités de tennis de table. Il encadre les séances collectives de tennis de table jusqu'au niveau de compétitions départementales. En outre, il initie, anime, développe et encadre l'activité en prenant en compte des missions, des tâches et des lieux d'exercice.

Le moniteur de tennis de table assure :

- 1 - l'accueil en sécurité des publics enfants, parents et adultes, avant et après la séance, afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité tennis de table
- 2 - l'encadrement de séances de tennis de table en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation de la FFTT
- 3 - la dynamisation dans et autour de l'activité
- 4 - l'intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- 5 - la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

Les capacités attestées :

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes)
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance de tennis de table en veillant à la sécurité des pratiquants
- Organiser des situations pédagogiques en tennis de table dans le temps créneaux horaires disponibles) et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- Mettre en œuvre des situations d'apprentissage et adapter son intervention au regard de la séance collectives de tennis de table et du cycle de séances.
- Expliquer et démontrer les exercices et gestes techniques en tennis de table
- Accompagner les Pongistes dans leur progression technique
- Développer l'éthique et les valeurs du tennis de table
- Respecter la réglementation fédérale du tennis de table (règlement technique - arbitrage)
- Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis (utilisation du matériel, sécurité physique, ...)
- Aider les pratiquants à s'engager vers des événements (stages, fêtes du club, ...).
- Aider les pratiquants à vivre l'événement (animer, accompagner, conseiller)
- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto-évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Entretien du matériel (tables, filet, raquettes, balles, ...)
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Clubs affiliés à la FFTT

Associations sportives

Type emplois accessibles : emploi d'animateur occasionnel, secondaire, accessoire

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose en 5 blocs de compétences :

Bloc de compétences 1 (BC1) : accueil en sécurité des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité tennis de table

- Observation au poste
- Entretien

Bloc de compétences 2 (BC2) : encadrement de séances de tennis de table en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation de la FFTT

- Mise en situation
- Entretien
- Rapport

Bloc de compétences 3 (BC3) : dynamisation dans et autour de l'activité

- Observation au poste
- Entretien

Bloc de compétences 4 (BC4) : intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure

- Observation au poste
- Entretien

Bloc de compétences 5 (BC5) : protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

- Attestation de réussite aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)
- Validation des acquis de l'expérience

Le candidat doit compléter le dossier disponible auprès de la FFTT, accompagné des preuves de l'activité.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESSCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28797 - Accueil en sécurité des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité tennis de table	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes) en fonction de l'activité proposée et du moment du cycle de séances - Gérer le moment qui précède et qui suit la séance de tennis de table en veillant à la sécurité des pratiquants <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation au poste - Entretien
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28797 - Encadrement de séances de tennis de table adaptées au public, intégrées dans un cycle de séances, en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation de la FFTT	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances ou des cycles de séances en tennis de table dans le temps créneaux horaires disponibles) et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics - Mettre en œuvre des situations d'apprentissage et adapter son intervention au regard de la séance collectives de tennis de table et du cycle de séances. - Expliquer et démontrer les exercices et gestes techniques en tennis de table - Accompagner les Pongistes dans leur progression technico-tactique - Développer l'éthique et les valeurs du tennis de table - Respecter la réglementation fédérale du tennis de table (règlement technique - arbitrage) - Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis (utilisation du matériel, sécurité physique, ...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation - Entretien - Rapport

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28797 - Dynamisation dans et autour de l'activité	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les pratiquants à s'engager vers des événements (stages, fêtes du club, ...) organisés sur l'année sportive - Aider les pratiquants à vivre l'événement (animer, accompagner, conseiller) - Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation au poste - Entretien
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28797 - Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement - Auto-évaluer ses interventions - Rendre compte des actions menées auprès des responsables - Entretien le matériel (tables, filet, raquettes, balles, ...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation au poste - Entretien
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28797 - Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale - Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de réussite aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFTT ou son suppléant
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFTT ou son suppléant
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Animateur tennis de table avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Moniteur de tennis de table" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 05 août 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Fédération Française de Tennis de Table
3 rue Dieudonné Costes
75013 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Fédération Française de Tennis de Table - 3 rue Dieudonné Costes - 75013 PARIS

Historique de la certification :

Certification précédente : Animateur tennis de table